



LE MOT DU MAIRE

Chères Campinoises, Chers Campinois,

Lors de notre dernier conseil municipal, nous avons voté le budget communal. Cet exercice important nous permet de planifier et de financer des projets qui bénéficieront à notre commune tout au long de l'année. De nouveau, nous avons fait le choix de ne pas augmenter le taux des impôts communaux.

Dans les semaines à venir de nombreux événements sont attendus, notamment le concert des flâneries musicales dans notre église Saint-Théodulphe, la fête patronale le deuxième week-end de juin, coïncidant avec les élections européennes. Ce sera une occasion de nous retrouver dans une ambiance festive tout en exerçant notre droit de vote. La brocante est prévue le dernier dimanche d'août et promet d'être un moment convivial.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux deux nouvelles associations de la commune, le Racing Club Champigny (football) et le Champigny Pétanque Club. Ils ne manqueront pas de communiquer avec vous prochainement.

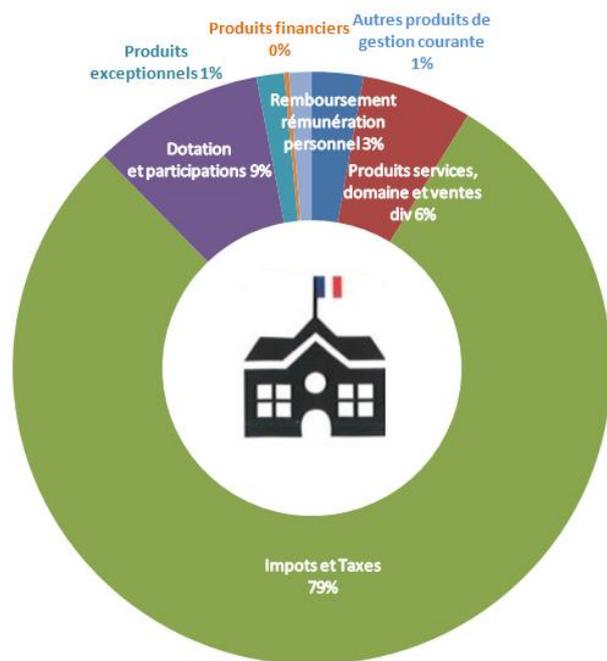
Avec l'arrivée des beaux jours, j'attire votre attention sur l'importance du respect des règles de bon voisinage, en particulier en ce qui concerne les bruits liés aux travaux de bricolage et de jardinage. Je vous rappelle que ces activités, bien qu'essentielles pour entretenir nos espaces de vie, doivent se faire dans le respect des horaires autorisés afin de préserver la tranquillité de tous.

Bien à vous,

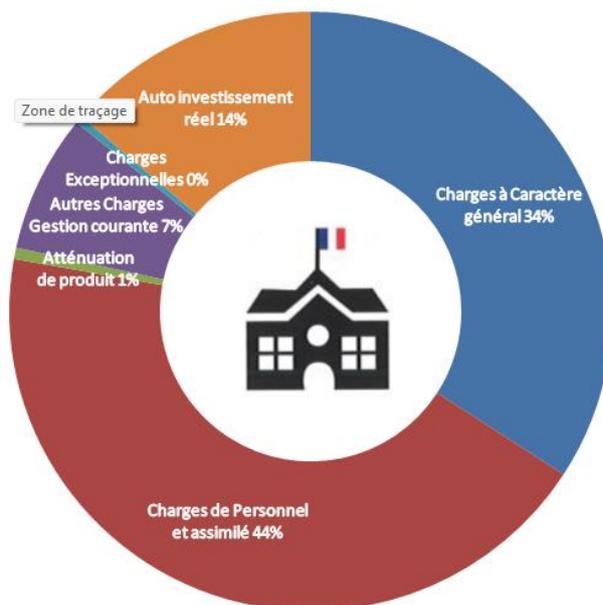
M. Pierre GEORGIN,
Maire de Champigny,
Vice-président de la CU du Grand Reims

Finances Locales

Compte administratif 2023



Recettes réelles de fonctionnement 2023



Dépenses réelles de fonctionnement 2023

Contributions directes : vote des taux des taxes foncières 2024

Le conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales:

Taux de la taxe sur le Foncier Bâti: 39,33%

Taux de la taxe sur le Foncier Non -Bâti: 22,20%

Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires: 17,73%

Compte tenu du contexte économique difficile, la municipalité délibère pour ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

La loi de finances fixe le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 3,9%. Celui-ci est calculé sur l'indice des prix à la consommation. **À situation égale, le contribuable aura une augmentation des taxes foncières de 3,9 %.**

Budget Primitif 2024 :

Les ressources principales du budget communal proviennent des éléments suivants :

Les contributions directes, produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la compensation de la taxe d'habitation : 861 395 €

- La dotation globale de fonctionnement : 94 073€ (contre 95 355€ en 2023)

- Les dotations de compensation du Grand Reims : 102 735 €

- La dotation de solidarité communautaire : 110 127€

- La dotation de solidarité rurale : 28 342€

En investissement sont prévus :

- Radar pédagogique
- Création d'un trottoir sur la D275
- Espaces verts rue du vieux four
- Aménagement paysager rue de l'Isle
- Parking perméable rue de l'Aurochs
- Eclairages extérieurs et clôture au foyer-rural
- Achat de terrain SANEF
- Achat seconde partie du Bois de l'Archevêque
- Raccordement des caméras à la fibre
- Numérisation des actes d'état-civil
- Photocopieur couleur pour les écoles
- Peinture au sol et mise en place de sol souple amortissant aux écoles
- Défibrillateurs aux équipements sportifs
- Columbarium supplémentaire au cimetière
- Terrains de tennis couvert
- Mise en conformité ERP des bâtiments

Tarifs scolaires 2024-2025 :

Pour la rentrée scolaire, les tarifs évoluent de la façon suivante :

Inscription annuelle obligatoire
Tarification LMJV sur 3 ou 4 jours fixes
Garderie + Cantine
8,60€/jour
Garderie seule
4,20€/jour
Inscription occasionnelle
Tarification LMJV
Garderie + Cantine
10,20€/jour
Garderie seule
5,80€/jour
Mercredi
Tarification
Garderie + Cantine
24,20€/jour
Séance d'activités optionnelles
supplément de 2,30€/séance



Garde d'enfants 0-3 ans septembre 2024

De nombreux professionnels de la petite enfance sont présents sur la commune, voici la liste dont nous avons connaissance :

- Les assistantes maternelles. Vous trouverez la liste à cette adresse : <https://monenfant.fr/>
- Micro-crèche « Bulles de Crèches », rue du Vieux Four: <https://bullesdecreeches.fr/creche/champigny-51370/>
- Micro-crèche « La Marelle », allée des Écoles : <http://la.marelle.champigny.free.fr/>
- Crèche « les minipousses », allée Jean-Marie Amelin : <http://www.lesminipousses.fr/>

Inscription scolaire 2024/2025

Vous pouvez dès à présent faire l'inscription scolaire de votre enfant né en 2021 pour la rentrée en maternelle de septembre prochain.

Pour toutes inscriptions, veuillez vous munir : Du livret de famille, du carnet de santé, d'un justificatif de domicile et d'un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (si changement d'école).

Convention participation centre de loisirs de Saint-Brice-Courcelles

Pour les enfants Campinois de 3 à 13 ans, il a été décidé que la commune prendrait en charge 35% du tarif extérieur CAF plafonné au tarif de Saint-Brice-Courcelles, ainsi que 25% pour les autres enfants dont les parents ne sont pas allocataire CAF. Une participation proportionnelle aux frais administratifs sera également prise en charge.

Les plaquettes estivales seront consultables à cette adresse : <https://fptcsec.fr/>



ReimsActiv'été

La commune renouvelle la convention avec la Ville de Reims afin de permettre aux Campinois de 13 à 17 ans de participer à ce dispositif. Les adolescents concernés par cette tranche d'âge bénéficieront de nombreuses activités sportives, culturelles, artisanales et musicales, organisées sur différents sites de la Ville de Reims et en dehors.

Dates à retenir :

Préinscription à partir du 3 juin 2024.

Réservation des activités de Juillet

→ à partir du 26 juin 2024

Réservation des activités d'août

→ à partir du 22 juillet 2024

Vie Communale

Elections Européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024 de 08h00 à 18h00 en même temps que la fête patronale.

Ces élections sont un moment unique qui nous permet à tous de décider collectivement de l'avenir de l'Union Européenne.



Déclaration meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Vous pouvez désormais déclarer directement en ligne sur <http://declaloc.fr>

Un numéro d'enregistrement à 13 chiffres vous sera alors attribué ainsi qu'un récépissé.

Flâneries musicales

Les Flâneries Musicales de Reims organisent à l'Eglise Saint-Théodulphe de Champigny le 17 juin 2024 à 16h00, un concert d'Anaëlle TOURRET, harpiste. Vous pourrez réserver votre billet sur :

<https://www.flaneriesreims.com/evenements/anaelle-tourret/>



Bruit travaux bricolage et voisinage

Les travaux de bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que

La semaine	Les samedis	Les dimanches et jours fériés
08h30-12h00 14h00-19h30	09h00-12h00 14h30-19h00	10h00-12h00

Ces horaires sont fixés par arrêté préfectoral du 10 décembre 2008.

- **Le brûlage à l'air libre des déchets de jardin est interdit.**
- Il est demandé à chacun de veiller à **ne pas stationner sur les trottoirs et les espaces verts, de tailler et d'entretenir les haies** qui dépassent.
- Il est interdit **de laisser son chien divaguer et de faire ses besoins sur le domaine public.**

Toute personne ne respectant pas ces règles s'expose à **une contravention de 3ème classe**.

Le bien vivre ensemble n'est pas un acquis, il relève du bon sens et du respect de quelques règles de vie en collectivité.

Conseil municipal

Séance du 03 avril 2024

Le procès-verbal est consultable en Mairie. Les membres du Conseil Municipal ont été appelés à délibérer sur les affaires suivantes :

- 01 - Approbation du compte-rendu de réunion du 20 novembre 2023.
- 02 - Tarifs scolaires 2024/2025.
- 03 - Prix de vente, terrain Saint-Pierre VIII et IX
- 04 - Vote des Comptes de gestion 2023.
- 05 - Vote des Comptes Administratifs 2023.
- 06 - Affectations des résultats.
- 07 - Vote des Taxes 2024.
- 08 - Vote des Budgets Primitifs 2024.
- 09 - Attributions du Maire.
- 10 - Flâneries musicales 2024.
- 11 - Tableau des emplois.
- 12 - Convention Reims Activ'été 2024.
- 13 - Convention de délégation de fourrière animale.
- 14 - Dérogation au Repos Dominical au titre de l'année 2025.
- 15 - Divers Grand Reims.
- 16 - Elections Européennes du 09 juin 2024
- 17 - Achat Bois de l'Archevêque 2ème tranche.
- 18 - Ouverture Lotissement Rue de l'Isle.
- 19 - Questions Diverses.

Arrêt du réseau cuivre ≈

Arrêt des services de téléphonie fixe et d'Internet sur le réseau cuivre.

La commune fait partie des 162 communes sélectionnées par orange dans le cadre du « lot 1 » de fermeture pour lesquelles la fermeture commerciale du réseau est fixée au 31 janvier 2024 et la fermeture technique du réseau au 31 janvier 2025.

Tous les utilisateurs, tant grand public, que collectivités ou entreprises, devront migrer du réseau de téléphonie fixe et d'Internet sur le réseau cuivre vers la fibre optique ou, dans certains cas, vers d'autres technologies.

Que faire si je suis concerné par la fermeture du réseau cuivre ?

Vous êtes un utilisateur grand public :

- Vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (prise en T) et/ou à Internet (ADSL/VDSL) : nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de celui de votre choix afin de souscrire à un abonnement similaire sur une ligne fibre ou sur une autre technologie pertinente.
- Vous disposez d'un abonnement en fibre optique : vous n'êtes pas concerné.

Vous êtes une entreprise:

Vous disposez d'offres sur support cuivre (téléphonie RTC [usages voix, usages spéciaux de type fax, alarme, monétique, etc.] et autres services [Internet ADSL, Solutions VPN, SDSL, etc.]) : vous serez concerné par la fermeture du réseau cuivre.

Nous vous invitons à anticiper et à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de celui de votre choix pour préparer au plus tôt la migration de tous les services installés sur cuivre (téléphonie et internet) vers une autre technologie (fibre optique en majorité).

[Fin du cuivre | Vidéo explicative \(youtube.com\)
https://www.youtube.com/watch?v=YXuE7cjEIIY](https://www.youtube.com/watch?v=YXuE7cjEIIY)



Tout ce qu'il faut savoir concernant la fermeture du réseau cuivre.

Pendant plus de cinquante ans, il a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL et ses nombreuses évolutions (SDSL, VDSL). Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Jusqu'à quand ma ligne cuivre restera opérationnelle ?

Votre ligne sera opérationnelle jusqu'à la fermeture technique du cuivre dans votre commune. Lorsque votre commune sera concernée par cette fermeture, votre opérateur commercial prendra contact avec vous pour vous proposer des offres de substitution en fibre optique ou sur une autre technologie. Vous restez, bien entendu, libre de donner suite à cette proposition ou de vous reporter sur l'offre de votre choix proposée par un autre opérateur.

Dois-je changer d'abonnement ?

En ce qui concerne le grand public, les offres sur le réseau cuivre (téléphonie et/ou internet) doivent être remplacées par un abonnement fibre ou par une offre sur une autre technologie. Vous pourrez conserver votre numéro de téléphone actuel en demandant la portabilité du numéro.

N'hésitez pas à vous rapprocher au plus vite de votre opérateur ou de l'opérateur de votre choix pour en savoir plus.

En ce qui concerne les entreprises publiques ou privées, nous vous encourageons à anticiper et à vous rapprocher de votre opérateur commercial pour faire le bilan de votre installation et déterminer la meilleure solution de substitution possible.

Informations pratiques

Permanences du secrétariat :

- ➔ Mardi et Jeudi 08h30-12h00 & 13h30-18h30
- ➔ Mercredi 13h30-18h30

Carte d'identité/Passeport :

- Réaliser sa démarche sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> et noter le numéro de pré-demande.
- Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées
- puis demander un rendez-vous sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> ou bien en téléphonant parmi les communes les plus proches ci-dessous :

Reims (et annexes) ... **03 26 77 78 79**
Tinguieux **03 26 08 40 37**
St Brice Courcelles ... **03 26 09 07 65**
Gueux **03 26 03 60 26**
Cormontreuil **03 26 82 05 53**
Bétheny **03 26 07 12 71**

Listes électorales :

L'ensemble des démarches ci-dessus est possible sur le site :
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Recensement militaire :

Tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à leur date anniversaire à la mairie. Se munir de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents. Pour l'année 2024 sont concernés les jeunes nés en 2008.

Permanences « Assistante sociale » :

Uniquement sur rendez vous avec Mme Mercier, CSD de Fismes au 03 26 48 07 08

Permanences Secours Populaire :

Les permanences du secours populaire ont lieu le premier mercredi de chaque mois.

Ces permanences sont tenues par des bénévoles dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements.

ÉVÈNEMENTS A VENIR

08-09-10/06/24

Fête patronale.



PLACE DE LA MAIRIE

17/06/24

16h00 – 17h00

Flânerie musicales, concert d'Anaëlle TOURET.



EGLISE ST-THEODULPHE

Grand Reims

Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté

[3, Rue Eugène Desteuque à Reims](#)

Du Lundi au Vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).

03 26 77 76 70

<https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

CITURA

[6 rue Chanzy à Reims](#)

Du Lundi au Samedi 07h30-19h30 (10h00 le samedi)

www.citura.fr/ [Plan](#) / [Horaires Ligne 1](#)

Collecte des déchets

 03 26 02 90 90

 Bac vert le mardi matin.

 Bac sélectif le jeudi matin.

Veillez déposer vos bacs la veille au soir après 18h00. Merci de ne pas les laisser sur la voirie après la collecte.

Déchetteries

Tinguieux (4min)

 [Rue Marcel Dassault](#)

Saint Brice Courcelles

(9min)  [Chemin des Temples](#)

Du lundi au samedi de 9h à 19h.

Le dimanche et jour férié de 9h à 12h.

Gueux (8min)

 [ZA du Moutier](#)

Muizon (9min)

 [Route de Trigny](#)

Lun 9h à 12h.

Mar/Mer/Jeu 14h à 18h.

Ven 9h à 12h.

Sam 9h à 12h.

14h à 18h.

Dernier accès 15 minutes avant la fermeture.



CHAMPIGNY PÉTANQUE CLUB
champignypetanqueclub@gmail.com
Facebook : Champigny pétanque club
Portable : 06 32 32 33 76

L'amical de pétanque de Champigny rouvre ses portes.

Le président et les membres du bureau recherchent des adhérents pour pouvoir jouer dans la joie et la bonne humeur en pratiquant un sport que nous aimons.

Pour plus de renseignements, contactez-moi aux coordonnées ci-dessus.

Cordialement,

**IN
SIDE** SPORT



NOUVELLE

ASSOCIATION SPORTIVE

et école de foot
à Champigny

RACING CLUB CHAMPIGNY

racingclubchampigny@gmail.com



CHAMPIGNY

**Le Club de l'Age d'Or et le Comité des fêtes organisent leur brocante.
Dimanche 25 août 2024 à partir de 6 heures au centre du village.**

Prix d'un emplacement de 3m, 10€
Aucune inscription ne sera prise par la mairie
Tout est géré par le Club de l'Age d'Or et le Comité des fêtes.

N° de l'emplacement : Règlement : espèce.....
..... Chèque.....

Une permanence sera assurée,
Les mercredis : 03, 10, 24 de juillet et les mercredis 07, 21 d'août
De 18h à 19h30 à la salle de réception à la mairie

Règlement intérieur de la brocante

L'inscription sera effective à la réception du règlement et les numéros d'emplacement seront attribués automatiquement, aucun changement d'emplacement sera toléré.

Les emplacements seront réservés le jour de la brocante de 6h à 8h, passé ce délai ils pourront être attribués à d'autres exposants sans possibilités de remboursement.

Les emplacements sont limités à 3m (maximum 15m)

Aucun véhicule ne sera toléré sur les emplacements, ni même derrière ceux-ci

Les professionnels ne sont pas acceptés sur la brocante. Les personnes vendant que des objets neufs, en série, laissant à penser qu'il s'agit d'un commerce habituel, seront interdits et refoulées, elles ne pourront prétendre à un remboursement.

Les exposants ne peuvent vendre que des objets d'occasions en nombre limité.

La vente d'objets d'armes et de produits illicites est strictement interdite.

.....
Bulletin d'inscription.

N° l'emplacement.....Règlement : espèce.....Chèque.....

Nom.....prénom.....

Adresse.....

Carte d'identité n°délivrée le.....lieu.....

N° de téléphone ou mobile.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la brocante du 25 août 2024 et m'engage à respecter le règlement intérieur de la brocante de la brocante ci-dessus.

Fait à Champigny , le

signature

TSVP....

Nourriture :

La restauration et la vente de boissons, les viennoiseries et café seront assurées exclusivement par l'organisation et les commerçants locaux en possession de la licence appropriée.

Seuls les professionnels présents sur la brocante seront désignés par l'organisation de la brocante :

Un marchand de frites, sandwiches, et 1 marchand de glace afin que le public puisse se restaurer.

Hygiène et propreté :

Des sacs poubelles sont distribués gratuitement aux exposants, les emplacements devront être laissés propres.

Des toilettes sont à la disposition des exposants et visiteurs dans la salle de réception à la mairie :

Moyennement 0.20 centimes.

Divers :

L'inscription à la brocante entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur désigné ci-dessus.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout contrevenant.

Aucune réservation par mail ne sera assurée